



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire FSU  
CDEN du 21 novembre 2017  
Bilan de rentrée premier degré – second degré

Monsieur le Préfet, madame la Présidente, monsieur le Directeur Académique, mesdames, messieurs.

Nonobstant son rôle primordial dans la lutte contre les inégalités et pour une meilleure redistribution des richesses notre gouvernement maltraite volontairement les Fonctions Publiques. Les classes populaires ont besoin de services publics efficaces, accessibles.

Pourtant dans son courrier en date du 26 septembre 2017 ayant pour objet de cadrer « le comité d'action publique 2022 » le 1<sup>er</sup> Ministre demande aux membres de son gouvernement d'élaborer, je cite, « une contribution initiale synthétique qui aura pour objectif de proposer des réformes structurelles et de transformation à horizon 2022 sur quatre points spécifiques:

- le périmètre souhaitable des politiques publiques dont vous avez la charge ;
- le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences ; transfert entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions) ;
- les économies durables et structurelles... ». Fin de citation !

Le message est clair, abandon de missions, privatisation et économie budgétaire ! Mais au profit de qui ? Au détriment de qui ?

La politique mise en place est une politique de classe dont seuls les entrepreneurs et les actionnaires bénéficient. Il ne s'agit que de détricoter le modèle social français qui à pourtant fait la preuve de son efficacité en amortissant à chaque fois que nécessaire les effets des crises financières et économiques que nous avons subis et qui sont inhérentes au système libéral-financier.

Le gouvernement fait le choix de faire porter aux fonctionnaires le poids des économies budgétaires. Dans un contexte de crise de recrutement et alors que les services publics ont pourtant joué leur incontournable rôle d'amortisseurs sociaux dans la crise économique, cette décision est irresponsable et relève d'une forme de provocation.

Elle est d'autant plus inacceptable quand on sait que les soi-disant contraintes budgétaires qui pèseraient sur les dépenses publiques, et « obligerait » les gouvernements successifs à mener ce type de politiques, ne sont que le résultat de choix politiques. Par exemple, celui de ne pas prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'évasion et l'optimisation fiscale dont l'actualité a révélé l'ampleur (le report du PPCR permet à l'État d'économiser 800 millions d'euros, pour la France l'évasion fiscale révélée par les Paradise Papers s'élève à près de 20 milliards d'euros...).

Le gouvernement a décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20% de l'emploi en France ! C'est inacceptable pour la FSU.

Hier l'Assemblée Nationale a voté le rétablissement de la journée de carence. Il s'agit d'une mesure inique. Nous demandons au Chef d'État de ne pas signer le décret d'application et d'abroger cette mesure. En cas de refus nous exigeons que l'État employeur prenne en charge le paiement de cette journée de carence comme c'est très majoritairement le cas dans le secteur privé.

De la même façon la volonté de multiplier les contrôles contre les chômeurs en tentant de les faire passer pour responsable de leur situation est insupportable.

Une autre politique est nécessaire. Des emplois de fonctionnaires doivent être créés là où il convient de renforcer l'action publique, par exemple pour mieux lutter contre l'évasion fiscale, pour mieux contrôler les entreprises qui, en 2016, ont largement accentué leur recours aux travailleurs détachés, en encore en rendant attractifs les métiers de l'enseignement public. Il s'agit de créer de nouvelles vocations ! Notre département a recours à un nombre conséquent de contractuels pour pallier à cela. Ce n'est pas une réponse satisfaisante pour les syndicats de la FSU. Nos collègues, précaires, sans formation exercent dans des conditions très difficiles et démissionnent pour un certain nombre. Beaucoup plus sont en situation de souffrance.

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la baisse du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement dans le second degré afin de renforcer la compétence des personnes recrutées. Mais comment seront pourvus les postes face aux élèves ? En accentuant le recours aux enseignants contractuels non formés ? Donc en accentuant la précarité des personnels ?

C'est étrange d'agir ainsi au moment où de nombreuses personnes recrutées en contrat aidé sont renvoyées au chômage au prétexte que ces emplois sont trop précaires !

Si le gouvernement veut lutter contre la précarité, il doit recruter dans des emplois pérennes. Interrogé par la FSU, Anne Clerc, cheffe de cabinet du Premier Ministre, nous répondait le 14 novembre, je cite, « Il ne s'agit toutefois pas de supprimer les contrats aidés, mais de les cibler en

priorité vers les personnes vers les personnes qui sont le plus éloigné de l'emploi... » et plus loin elle nous indiquait que les Préfets de région et les services de l'emploi « devront en outre veiller à éviter les « sorties sèches » en suivant les personnes dont les contrats arrivent à échéance, pour leur proposer une formation qualifiante ou un reclassement ». Fin de citation ! Le reclassement par recrutement statutaire est la solution la meilleure.

Par ailleurs, dans l'Éducation Nationale, les réformes et les mesures annoncées par le ministre Blanquer forment un tout cohérent entre elles et avec l'ensemble des mesures gouvernementales de dérégulation des services publics et du code du travail : elles représentent un affaiblissement programmé du service public d'Éducation comme moyen de lutte contre les inégalités et s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'école libérale.

Que dire enfin des incertitudes après l'annonce, en pleines vacances de la Toussaint, de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur. La nomination d'un second professeur principal (sans qu'on sache si des moyens supplémentaires ont été alloués), l'organisation de deux semaines de l'orientation, par exemple, ne peuvent pas s'improviser. Nous nous étonnons de l'absence de mention du rôle des CIO et des psychologues de l'Éducation Nationale, les Psy-EN.

Les Psy-EN, pour beaucoup ex Conseiller.es d'Orientation psychologues, sont les véritables professionnels de l'orientation. Ils-elles sont pourtant totalement exclu.e.s de la réforme de l'orientation ! C'est une grande violence qui leur est faite. On voit là que la volonté de réaliser des économies budgétaires est prééminente et prioritaire. Il conviendrait pourtant pour améliorer l'efficacité des Services Publics, élément pseudo central du « comité d'action publique 2022 » de renforcer les moyens des CIO. À ce sujet, Monsieur le Préfet, il serait intéressant que le prochain CDEN se tienne dans les locaux des CIO de Cergy et de Pontoise et de plusieurs circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré, afin que chacun ici se rende compte des conditions de travail de nos collègues et d'accueil des usagers. Elles sont inacceptables. Vous devez agir au plus vite, Monsieur le Préfet, afin d'améliorer leur situation.

Le « Plan Étudiant » présenté par Édouard Philippe et Frédérique Vidal le 30 octobre ne répond en rien aux nombreux problèmes rencontrés lors de la dernière session d'APB. Alors que la principale source de difficultés réside dans l'absence d'investissement conséquent dans le supérieur, le gouvernement fait le choix de ne pas répondre à la question des moyens nécessaires pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, alors même que c'est une cohorte encore plus nombreuse qui quittera le lycée à la fin de cette année scolaire.

C'est bien une profonde transformation du système éducatif qui est à l'œuvre (notamment à travers l'instauration de la sélection), et qui va avoir des conséquences aussi bien dans le second de-

gré que dans le supérieur. Au lycée, les pressions diverses (parents, chefs d'établissements) sur l'évaluation des élèves tout au long de l'année pourraient se renforcer dès lors qu'elle détermine les attendus qui permettront aux élèves d'accéder, ou non, à certaines formations. Dans le supérieur, la concurrence entre les universités risque d'augmenter, à travers la possible définition locale des attendus. En termes de métier, comme de conception du système éducatif, les changements sont importants.

Nous dénonçons cette réforme de l'entrée dans le supérieur qui consacre une logique de tri social, à l'opposé de l'impératif de démocratisation de notre système éducatif. Les élèves des milieux les plus défavorisés, notamment des voies technologiques et professionnelles vont être les premiers à en subir les conséquences.

**Dans le premier degré**, malgré une dotation positive de 185 postes pour 990 élèves supplémentaires à cette rentrée scolaire, les conditions d'exercice et d'enseignement ne sont toujours pas améliorées. Les postes créés ont en grande partie servi à répondre à la croissance démographique et au dédoublement des CP en REP+. Cette mesure a été mise en place à moyens constants en réduisant drastiquement le dispositif plus de maîtres que de classes.

Cette dotation a été très insuffisante au regard des besoins dans notre département, les effectifs dans les classes n'ont pas baissé, les écoles maternelles sont particulièrement impactées et en grande souffrance. Les RASED n'ont pu être abondés suite au gel d'un certain nombre de postes. Qui peut croire que la difficulté scolaire sera résolue uniquement en mettant en place des CP dédoublés ?

Le projet de budget n'augure aucune amélioration. L'essentiel des créations sera consacré au dédoublement des CP en REP, comment dès lors abaisser le nombre d'élèves dans les autres classes, abonder les postes de Rased, poursuivre le dispositif prometteur du « plus de maîtres », développer la scolarisation des moins de trois ans et remettre en place une véritable formation des enseignants ?

Ajoutons à cela que pour la première fois depuis 2011, le nombre de postes offert au concours 2018 du premier degré baissera ! C'est un changement de cap majeur qui hypothèque des recrutements en nombre suffisant pour la rentrée suivante.

La « priorité au primaire » annoncée déjà lors du dernier quinquennat a toujours été toute relative et l'est encore davantage dans un contexte de suppression de postes dans la fonction publique. Comme l'a souligné le dernier rapport de l'OCDE, l'école primaire française est largement sous-investie, elle doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour mener les transformations

nécessaires d'une école toujours marquée par des inégalités insupportables. C'est bien d'une priorité au rabais dont il est question.

**Dans le second degré**, les conditions de travail et d'accueil ne cessent de se dégrader. Le nombre croissant d'élèves (+2465 élèves entre 2016/2017 et 2017/2018) et la baisse des recrutements des enseignants (10 394 postes offerts aux CAPES en 2016, contre 9 524 postes offerts aux CAPES en 2017) laisse entendre une économie drastique sur l'apprentissage des élèves. Effectivement, il est préféré d'augmenter le nombre d'élèves par classe pour diminuer le nombre de recrutement sans même penser aux conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, alors que dans le même temps on ne cesse de dire haut et fort que l'école ne fait pas son travail (Médéf). De plus, les conditions de travail deviennent de plus en plus déplorables pour beaucoup d'enseignants, et notamment les TZR qu'on malmène en les méprisant et en ne respectant pas les lois du travail (nombre d'heures excessif par semaine et même par jour, des heures statutaires « oubliées »...). Mais, un autre point est aussi à soulever. Comment expliquer que l'on puisse annoncer en audience en 2013 qu'un établissement ne pourra pas accueillir plus de 650 élèves pour des raisons de sécurité, alors qu'aujourd'hui il accueille 714 élèves, sans qu'aucune restructuration n'est eu lieu ? Il semblerait que les normes changent au profit de certains, dans le seul but d'économiser sur le dos de la Fonction Publique. Bref, ce mépris ne peut plus durer.

Comment se fait-il que 465 heures postes de la dotation initiale des collèges aient disparu au profit d'une inflation d'HSA (+1460 heures) dont le taux départemental atteint 8.3 % en collège avec des pics à 15.8 % et que 21 collèges absorbent une dotation avec plus de 10 % d'HSA ?

Comment se fait-il, dans une moindre mesure, que 163 heures postes de la dotation initiale pour les lycées aient disparu au profit d'une hausse de 650 HSA ?

Pourquoi les dotations en IMP de certains établissements ont-elles été réduites par rapport à l'an dernier ? Nous espérons que les réponses que vous apporterez nous permettront de comprendre ces choix.

La FSU tient à remercier les personnels des services qui travaillent avec efficacité et abnégation afin de permettre le meilleur fonctionnement possible de notre institution compte tenu du peu de moyens et de temps dont ils disposent. Les services sont trop souvent les premiers à être sacrifiés sur l'autel des économies austéritaires néolibérales. Nous les remercions également pour les documents qui permettent le fonctionnement de notre instance.

Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, monsieur le Directeur Académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.